

**Montesquieu**

***De l'Esprit des lois. De l'esclavage des nègres***

**Roselyne Dégremont**

Philopsis : Revue numérique  
<https://philopsis.fr>

---

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en mentionnant l'auteur et la provenance.

**Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur [philopsis.fr](https://philopsis.fr)**

« Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :

Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre.

On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme , surtout une âme bonne, dans un corps tout noir.

Il est si naturel de penser que c'est la couleur qui constitue l'essence de l'humanité, que les peuples d'Asie, qui font des eunuques, privent toujours les noirs du rapport qu'ils ont avec nous d'une façon plus marquée.

On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux, qui, chez les Egyptiens, les meilleurs philosophes du monde, étaient de si grande conséquence, qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains.

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus le cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez les nations policées, est d'une si grande conséquence.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposons des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? »

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XV, chap VI.

## Introduction

Le livre XV de *L'Esprit des Lois* met en rapport « les lois de l'esclavage civil » avec « la nature du climat ». L'esclavage civil est défini comme « l'établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. » (chap. 1) « propre » : nous y lisons un rapport de propriété, un droit propriétaire.

Montesquieu est un homme de son siècle, et la prospérité de Bordeaux et de sa région est due en grande partie au commerce des esclaves. Il y en a, discrètement, l'écho dans cette page. Manifestement, Montesquieu pour autant ne justifie pas du tout cet état de choses, loin s'en faut. Il est noble, il est homme de robe ; et ce n'est pas au commerce qu'il doit le statut social dont il a hérité. Mais il ne s'agit pas que de lui, ni de sa région, justement : toute cette page ironique montre qu'il se tient à grande distance de cette réalité historique ; comme dans les *Lettres persanes* aussi, il avait cultivé, la distance culturelle grâce à une tentative de se mettre à la place d'un autre : le persan (qui écrit des lettres) et qui, voyageant en Europe, la considère d'un tout autre œil que nous. L'imagination, le transport imaginaire dans une autre subjectivité, sont de méthode en ce cas.

Nous avons affaire là à un texte écrit avec tout l'art de la rhétorique.

Toute cette page est en « si ». En « si » se déroule un plaidoyer fictif qui donnerait des raisons, qui justifierait l'esclavage des nègres : un plaidoyer d'avocat de la défense. C'est une énumération de huit arguments, comme si l'accumulation forçait la conviction. Ce seraient là des raisons qui légitimeraient l'esclavage des « nègres », étant bien entendu tout de suite que le mot « nègre » lui-même est un mot d'européen blanc pour parler des africains ; que le mot à lui tout seul relève d'une représentation (en « nous », contre « eux »), exprime un préjugé. S'il faut un avocat de la défense, c'est parce que « l'esclavage des nègres » est attaqué. Qui l'attaque ? Les humanistes, les héritiers de Montaigne, et même pourrait-on dire les hommes moraux que « l'esclavage » comme tel choque, indigné. L'esclavage est une réalité, depuis l'antiquité, qui fait problème toujours. Le philosophe qui en a tenté une analyse est Aristote (*Politiques*, livre 1). Mais Aristote tente de comprendre, quand Montesquieu manie l'ironie. Ce qui saute aux yeux tout du long, et explose dans le dernier paragraphe !

## Force ferait-elle droit ?

« Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais »

L'écriture de Montesquieu est très précise : d'abord il avance le mot « droit », puis il emploie un passé composé « nous avons eu » : or ce passé composé de l'indicatif énonce un « fait » : il se trouve que, dans le passé, - en réalité depuis la conquête de l'Amérique, puis la Conférence de Valladolid dédouanant les populations américaines de l'esclavage, et dès lors invitant à le reporter sur les Africains - ; et l'infinitif « rendre » indique bien une action, une action de la force ou de la violence. Si on « rend » les nègres esclaves, c'est qu'ils étaient

auparavant libres. Il n'y a pas d'esclavage par nature ; l'homme est né libre, dit plus tard Rousseau. Donc la responsabilité « nous » revient.

Politique, commerce et économie sont allées main dans la main pour, dans le passé , « rendre les nègres esclaves » ; depuis environ deux siècles, quand Montesquieu écrit. C'est de la force ; ce n'est pas du droit, dirait Rousseau : la différence de Montesquieu, c'est qu'il ne le dit pas tout net, il nous amène à le penser nous-mêmes. Il ne philosophe pas, en quelque sorte ; il s'avance masqué : il joue la carte du Droit ; il a revêtu la robe de l'avocat de la Défense (d'une cause perdue !)

« Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. »

Ici, nous sommes encore dans le registre du fait, de l'histoire. Et c'est une relation de cause à effet qui est avancée. Parce que A, alors B. A cause de cette forme, apparaît le verbe « ont dû » : les européens ont été « contraints », contraints par leurs crimes antérieurs (extermination) de commettre un second crime : réduire en esclavage des africains ; ils ont d'abord fait des morts, puis ils se sont senti obligés de créer des morts vivants.

Ils ont « exterminé » les indiens, par les armes, par les maladies qu'ils ont amenées encore davantage : Bartolomé de Las Casas en avait fait le récit horrifié ; tout le monde le connaît. Au fond, le procès des exterminations des indigènes, de l'esclavage des nègres a été fait très tôt. Et après ce coup de force, trouvant évident qu'ils avaient besoin de main d'œuvre, pour vivre des fruits du sol qu'ils s'étaient appropriés, de ces domaines souvent immenses, les colons ont cherché à avoir des esclaves. Le « ils ont dû », à lui seul, fait entendre en sourdine une sorte de : « -Eh bien, ce n'est pas notre faute, nous ne pouvions pas faire autrement » : une excuse rétrospective ; et il suggère ce rapport : parce que A, alors B, c'est une logique antique : l'esclave est un corps, un instrument de travail, un porteur d'outils. On l'achète comme on achète un bœuf, (ou maintenant un tracteur ! ) Les colons ne se demandent pas du tout si la forêt est un milieu naturel riche et qui doit être respecté : non, « défricher » c'est leur évidence, pour qu'il y ait des champs cultivés ; on sait que les bois se vendent ; on sait ce que cette sorte d'impératif (comme instinctif) donne, quand le feu vert est donné par un Etat, par exemple au défrichement dans l'Amazonie. Le colon a sa logique propriétaire : j'ai de grandes terres, qu'il faut défricher et cultiver, et j'ai besoin de bras pour ça, etc. Il faut que ça me rapporte. Il a son préjugé en tête, lockéen : je suis propriétaire de mon corps, des biens que je travaille ou que je fais produire à d'autres pour moi, de ma terre : le tout, c'est mon capital. Tout cela est juridiquement légitime, dit le blanc.

« Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. »<sup>1</sup>

---

1 L'argument économique. Voyons ce que dit l'économiste anglais A. Smith, *De la richesse des nations*, 1776. Il postule que poursuivre la richesse est une bonne chose. ( livre IV, chap 7, section 2). « Chaque colon a plus de terres qu'il n'en peut cultiver ; il n'a ni fermages à acquitter, ni impôts à payer, ni de propriétaire à rétribuer. » Smith explique que pourtant, s'il payait des ouvriers, ceux-ci s'enrichiraient vite, le quitteraient, s'installeraient sur leurs propres terres, etc.

« Dans toutes les colonies européennes, la culture de la canne à sucre se fait par des esclaves noirs. On suppose que la constitution des hommes nés dans le climat tempéré de l'Europe ne pourrait pas supporter la fatigue de remuer la terre sous le ciel brûlant des Indes occidentales ; et la culture de la canne à sucre, telle qu'elle est dirigée à présent, est tout entière un travail de main .... Or, de même que le profit et le succès d'une culture qui se fait au moyen de bestiaux dépend extrêmement de l'attention qu'on apporte de les bien traiter et de les bien soigner, de même, le produit et le succès d'une culture qui se fait au moyen d'esclaves doit dépendre également de l'attention qu'on porte à les bien traiter et les bien soigner ; et du côté des bons traitements envers leurs esclaves, c'est une chose, je crois, généralement reconnue, que les planteurs français l'emportent sur les anglais. La loi, en tant qu'elle peut donner à l'esclave une faible protection contre la violence du maître, sera mieux exécutée dans une colonie où le gouvernement est en grande partie arbitraire, que dans une autre où il est totalement libre. Dans un pays où est établie la malheureuse loi de l'esclavage, quand le magistrat veut protéger l'esclave, il s'immisce jusqu'à un certain point dans le régime de la propriété privée du maître ; et dans un pays libre, où le maître est

Et cela est économiquement évident : si l'on avait des ouvriers salariés, le coût des salaires serait soustrait des bénéfices tirés de la vente. L'esclave doit juste être nourri, pour être une force de travail. Rien de plus. Les économistes appellent le sujet économique « le sujet rationnel », parce qu'il calcule son intérêt, son profit ; dans leur aveuglement, ils oublient de dire qu'il est irrationnel d'écouter son désir de « plus » : de plus de terre, plus de richesses, plus de luxe, etc. - Là encore cette phrase est un enthymème, en « si A alors B » : l'énoncé lui-même est l'énoncé d'un calcul. Si dans les champs de canne à sucre, travaillaient des ouvriers salariés, alors le bénéfice du propriétaire serait moindre que s'il fait travailler des esclaves.

Penser, c'est calculer, disait Hobbes. Calculer, c'est vouloir multiplier son pouvoir, disait-il encore.

Sous un certain rapport, l'arbitraire saute aux yeux ; admettons que les peuples d'Amérique aient été exterminés, pourquoi le report a-t-il été opéré sur « ceux de l'Afrique » ? Pourquoi les anglais et les irlandais, pourquoi les espagnols et les portugais, pourquoi les colons venus de l'orient ne se sont-ils pas mis eux-mêmes à bosser, ou n'ont-ils pas cherché de la main d'œuvre chez eux, parmi eux, parmi ces migrants qui arrivaient par bateaux entiers ? Pourquoi l'esclavage des nègres ?<sup>2</sup>

### Peaux noires, masques blancs

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur [philopsis.fr](http://philopsis.fr)

---

peut-être un membre de l'assemblée coloniale ou un électeur des membres de cette assemblée, il n'osera le faire qu'avec la plus grande réserve et la plus grande circonspection. La considération et les égards auxquels il est tenu envers le maître rendent plus difficile pour lui la protection de l'esclave. Mais dans un pays où le gouvernement est en grande partie arbitraire, où il est ordinaire que le magistrat intervienne dans le régime même des propriétés particulières des individus, ... il est bien plus aisé pour lui de donner à l'esclave quelque protection, et naturellement la simple humanité le dispose à le faire. » Le colon est alors invité à plus de douceur. « Les bons traitements rendent l'esclave non seulement plus fidèle, mais plus intelligent et, par conséquent, plus utile » En fait, tout dépend du régime de la propriété privée : dans les droits où elle est absolue, les magistrats sont impuissants ; quand l'Etat peut intervenir, les maux de l'esclavage sont un peu tempérés. Smith reconnaît une supériorité de la bonne conduite des français par rapport aux anglais.

Le désir de Smith serait que le planteur prît soin de ses esclaves. Smith oppose les régimes « libres » (propriété privée, libéralisme économique, comme en Grande Bretagne) et les régimes arbitraires où le citoyen est moins libre, car les magistrats peuvent intervenir, corriger un maître cruel dans sa gestion de son bien. (cf la France. Elle a écrit et publié un « code noir » sous Louis XIV, à cause des établissements dans les îles. 1687, Colbert. Le code noir est mitigé ; il définit des limites à ce que le propriétaire peut faire : il ne peut pas torturer par exemple ; affranchir oui. Le maître doit nourrir l'esclave, le vêtir, ne pas l'abandonner - même s'il est blessé, malade ou vieux. L'esclave n'a pas le droit de se réunir à d'autres, de se sauver...etc. Il est vrai que l'image s'est beaucoup diffusée d'un esclave suppliant les européens d'au moins appliquer le Code noir, surtout dans les îles françaises.

- 2 Les juges de Valladolid ont reconnu que les Indiens d'Amérique avaient une âme, et donc étaient des hommes : il a « bien fallu » passer aux africains. Le pape a accordé ce droit. 15 août 1550- Mai 1551 (Voir : Jean -Claude Carrière, *La controverse de Valladolid*).